

Contrôle de police sur l'île de la Platière

Dimanche 8 juin, la réserve naturelle de l'île de la Platière et sa périphérie était le théâtre d'une opération de police destinée à contrôler la circulation des véhicules à moteur. Cette opération validée par le préfet de l'Isère, menée par Christian Frégat, garde assermenté accompagné de trois inspecteurs de l'environnement du département de l'Ardèche a permis de constater quatre infractions concernant la circulation des véhicules à moteur passibles de timbres-amendes. Trois concernant les feux passibles de timbres-amendes et l'interception d'un canoë qui n'a pas fait l'objet de procédure.

Pour plus d'infos sur la réglementation : www.ile.platiere.reserves-naturelles.org

H. S.



Christian Frégat, garde assermenté de la réserve et les inspecteurs de l'environnement effectuent régulièrement des opérations de contrôle sur la réserve de l'île de la Platière.